la cgt des LILAS

Pétition des agents de la ville des lilas…Suite!

- **Hausse du régime indemnitaire**
- **Titularisation des contractuels**
- **Nomination des reçus aux concours et examens**

Telles sont les revendications exprimées par les agents communaux sur la pétition que nous avons remise, en délégation, à Monsieur le Maire, le 2 avril 2012.

ON LACHE RIEN !

Lors de cette rencontre, il nous avait été répondu que la baisse massive des dotations aux collectivités territoriales, imposée par la présidence Sarkozy, représentait une contrainte qui pesait sur le budget municipal au point qu'il semblait difficile de pouvoir envisager une hausse des salaires les plus modestes.

Les résultats de l'élection présidentielle du 6 mai 2012 ont mis un terme à cette menace, nous n'en doutons pas !

M. le Maire s'est engagé à redistribuer les journées de carence retenues et à réfléchir avant la fin du mois de juin, aux moyens de dégager une enveloppe supplémentaire afin de satisfaire le besoin de justice sociale exprimé par les salarié-e-s. Les échéances électorales immédiates, dont dépendent en partie les orientations budgétaires des collectivités territoriales, ne sont pas encore arrivées à terme.

C'est justement parce que, dans quelques semaines, le contexte politique sera reconfiguré, que les salariés doivent exprimer dès maintenant leurs revendications sociales, locales et nationales.

Nous prenons acte de la volonté de la municipalité de prendre en compte la situation des agents communaux aux revenus les plus faibles (catégorie 6 et 7), notamment en constituant une réserve à leur intention, constituée par la suppression du jour de carence.

Nous estimons, toutefois, que cette solution est insuffisante :à autre contexte, autres réponses : augmentation du point d'indice!

Les décrets de la loi portant sur la précarité dans la fonction publique devraient normalement rentrer en application prochainement.

Personne ne doit passer au travers du filet. Restons vigilants :

- la résorption de la précarité ne doit pas se faire au détriment des salariés les plus fragiles pas plus qu'elle ne doit entraîner une menace de la fonction publique.

-les « reçus-collés » aux concours et examens professionnels doivent être nommés sans délai.

Engageons le débat, et organisons-nous pour mener la suite de l'action revendicative !

Participons à l'assemblée générale des salariés du

mardi 5 juin de 14 à 17h

en salle des commissions, au premier étage de la mairie

Cette réunion d'information syndicale a été accordée pour qu'elle se déroule sur le temps de travail (prévenir de son absence auprès du responsable de service)